

## 1. D'une banlieue industrielle à une ville à vivre

En 1900, la Ville d'Asnières sur Seine comptait déjà 32 000 habitants. En 1930, elle avait doublé de population (64 000 habitants) et presque triplé, en 1960 (81 000 habitants).

Ces simples chiffres décrivent, déjà, une ville en perpétuelle mutation.

Devenue très vite - grâce à la proximité de la capitale, au trafic fluvial et à l'arrivée du chemin de fer en 1837 - une des grandes banlieues industrielles de la capitale, la ville a vu ses premières usines s'ouvrir dès le second empire.

Louis Vuitton s'y est installé en 1860, la Compagnie du Triphasé en 1899, Chausson Frères en 1907. La Ville connaîtra même une véritable explosion industrielle entre les deux guerres, puis à la Libération. Peugeot, Citroën, Astra, etc. viendront installer leurs ateliers dans ce qui constitue, jusque dans les années 1970, une vaste banlieue ouvrière, étendue autour d'un centre « traditionnel », plus aisé ; et allongée le long d'un bord de Seine (le plus long du département) foisonnant d'activités, parmi lesquels les loisirs et le plaisir ont aussi leur place.

L'histoire même de la démographie française y est inscrite, physiquement : les premiers grands appels à la main d'œuvre immigrée des années 60 y faisant naître les plus grands bidonvilles de France, avec ceux de Nanterre.

Ces simples rappels dessinent, également, une ville particulière : un territoire de migration.

Depuis, les réalités urbaines et économiques ont évolué, totalement. Mais le passé dessine encore le présent, et les enjeux restent largement les mêmes : ceux d'une ville en mutation, ceux d'une ville de migrations – sociales, urbaines et géographiques.

La banlieue industrielle s'est estompée, dès les années 1970. Les friches des anciennes usines ont peu à peu cédé la place aux sièges sociaux et aux services. Première mutation, engagée depuis 30 ans.



La banlieue ouvrière a également mué : de 1999 à 2006, la part des cadres dans la population asniéroise âgée de plus de 15 ans est passée de 14,7 % à 20,3 % ; celle des ouvriers de 16,6 % à 12,7 %.

Les anciens ateliers artisanaux qui cernaient les usines se transforment peu à peu en lofts ; et dans les jardinets des pavillons, aux alentours de la place des Bourguignons, les bambous remplacent peu à peu les hortensias.

Les bidonvilles ont laissé la place aux immeubles d'habitat social, dans les Hauts d'Asnières. Mais la part de la population immigrée (17 000 personnes) reflète encore l'histoire des Trente Glorieuses. Et les migrations urbaines se sont intensifiées : en 2006, plus de 83 % des actifs asniérois quittent chaque jour le territoire, pour s'en aller travailler ailleurs – ce chiffre n'ayant pas cessé d'augmenter, ces dernières années.

Surtout, la population, qui avait diminué de 1968 à 1982, a fortement augmenté depuis 30 ans, créant autant de contraintes à venir en termes d'aménagement et d'équipements, que d'opportunités de développement.

Mutations et migrations : c'est bien sur ces deux angles que doit aujourd'hui s'inscrire une réflexion – et un plan d'action – en matière de développement durable ; de telle sorte que ces évolutions – et la dynamique sociale et urbaine engagée – s'inscrivent dans une mutation conduite en faveur de l'Homme... et de la Planète.

La Ville a déjà avancé sur cette voie. La mutation du territoire s'est accompagnée d'actions positives, qui marquent le tissu urbain. La reconversion des friches industrielles a ouvert des opportunités d'aménagement que la Ville a su saisir pour aménager des quartiers mixtes, couplant développement économique, activité commerciale et habitat (ZAC Bord de Seine, ZAC Parc d'Affaires, etc.) ; et intégrer des exigences environnementales dans ses projets de construction.

Ces aménagements sont une première amorce, pour « intensifier » le développement urbain – ou pour le « densifier » – non pas tant en termes de croissance démographique qu'en matière de mixité fonctionnelle.

Ils n'ont pourtant pas atténué les coupures d'un territoire hétérogène, socialement et architecturalement...

Le territoire communal semble en effet morcelé et disparate : les liaisons avec le centre-ville ou entre les quartiers sont loin d'être spontanées, et certains secteurs semblent davantage tournés vers



les communes voisines. De plus, deux quartiers (Voltaire - Grésillons et les Hauts d'Asnières) cristallisent les difficultés, notamment sociales ; d'où une coupure qui se dessine, entre ces territoires et les quartiers centraux qui accueillent les populations les plus aisées.

Le quartier des Hauts d'Asnières, notamment, représente une véritable fracture avec le reste du territoire communal : par son enclavement au nord de la commune, par sa forme urbaine (barres et grands ensembles) et par les niveaux de revenu des habitants.

Cet héritage des mutations successives de la ville se couple, ici, avec celui des anciennes migrations. Asnières compte une proportion importante d'étrangers au sein de sa population. Cette diversité culturelle représente un atout, en termes de mixité culturelle, qui est bien réel ; mais représente aussi un enjeu d'intégration qui nécessite une réponse ciblée : apprentissage de la langue, insertion sociale et professionnelle...

En matière d'environnement, aussi, les mutations et les migrations urbaines offrent des pistes d'action fondamentales : sur la gestion des déchets, le développement de la nature dans l'environnement urbain, la gestion des risques, la préservation de la ressource en eau, au regard du développement démographique de la Ville ; mais aussi en termes de transports, et de la mise en œuvre d'un développement plus autocentré – « centripète », plutôt que « centrifuge » ; d'un développement plus économe en ressources, et plus local.

L'ensemble de ces problématiques dégagent, du coup, une ligne de force, au regard du développement durable : comment habiter, travailler, se déplacer, se divertir et vivre ensemble... à Asnières-sur-Seine ? Comment adoucir les ruptures territoriales, ouvertes par les mutations et les migrations successives – pour que se dégage un projet de territoire commun, sans lequel il serait vain d'espérer répondre, localement, aux enjeux planétaires ?

On verra, au fil de ces pages, que cette (vaste) problématique, qui pose le social (au sens large) comme la condition absolue d'une efficacité environnementale, émerge en filigrane dans la plupart des analyses thématiques développées sous l'angle du développement durable ; et qu'elle y apparaît comme un enjeu crucial.

On verra, aussi, qu'en bien des points, la Ville a déjà commencé à s'engager, pour mieux répondre à ce défi. Et surtout, qu'elle entend le faire de façon participative.



## 2. Une approche globale

Ce dernier point est crucial, et il faut sans doute y insister.

Pour beaucoup, le développement durable se limite à la protection de l'environnement. C'est une vision trop souvent répandue et réductrice : agir pour le développement durable consiste à agir à la fois pour l'environnement, le social et l'économie. Cela signifie qu'une telle politique vise un développement économique, culturel, social et humain qui respecte l'environnement.

Défini par le rapport Brundtland (1987), la notion de développement durable rompt en effet avec la vision écologique traditionnelle, qui oppose économie et écologie.

C'est un concept nouveau : le Développement Durable pose comme principe de base qu'aucune action menée en faveur de la Planète ne saurait être efficace si elle ne s'accompagne pas, d'emblée, de mesures sociales et économiques adaptées.

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) a affiné le concept de Développement Durable, en précisant les modalités de sa mise en œuvre : la transversalité et la participation sont des conditions indispensables de son efficacité.

**La transversalité** – Le développement durable ne consiste pas à juxtaposer des actions environnementales, sociales et économiques mais à conduire des projets de façon transversale afin d'établir un cercle vertueux entre ces trois pôles. Cela suppose de dépasser les cadres fonctionnels classiques (notamment administratifs) pour poser les problèmes dans leur globalité. Cela implique de croiser l'ensemble des visions et des compétences disponibles, pour des solutions plus « durables ».

**La participation** – L'avenir ne sera humain que si tous s'y associent et que tous y participent. Le développement durable ne peut pas être la seule prérogative des gouvernants. C'est aux habitants d'initier, de débattre, d'agir et ainsi, de se réapproprier leur vie, leur ville, leurs envies.

## 3. Un engagement crucial

En la matière, la participation est un donc élément clef du développement durable : c'est un gage d'efficacité et une condition nécessaire pour une nouvelle gouvernance ; mais c'est aussi, en soi - et notamment à Asnières - l'un des éléments fondamentaux pour construire un projet commun de territoire, sans lequel les efforts en faveur du développement durable risquent d'être vains.

La Ville d'Asnières sur Seine conduit depuis plusieurs années des actions intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales, donc intégrant les trois piliers du développement durable. Ces actions, qui s'inscrivent dans une volonté politique affirmée, méritent d'être valorisées auprès des habitants : c'est par exemple le cas des actions menées dans le cadre de la politique éducative ou bien de la gestion des eaux pluviales.

Mais tout cela ne suffirait pas, si la dynamique restait purement politique et administrative.

Or, sur ce point également, la Ville s'est mobilisée : avec la création des conseils consultatifs de quartiers, avec le Conseil Municipal des Collégiens avec la tenue d'Assises de la jeunesse...

Et, bien sûr, aujourd'hui, avec l'élaboration d'un Agenda 21 qui se veut totalement participatif.



## 4. Une nécessaire évaluation

C'est donc dans ce cadre, et dans cet esprit, que veut s'inscrire ce document.

Un Agenda 21 territorial doit se construire sur 4 principes, qui déterminent autant de phases d'actions : évaluation, mobilisation, sensibilisation, participation.

**Phase 1. Evaluation.** Pour déterminer les actions à mener et les orientations stratégiques à fixer, la collectivité commence par s'appuyer sur une bonne connaissance de ses pratiques et ses projets, au regard du développement durable.

**Phase 2. Mobilisation.** La collectivité engage une sensibilisation de ses élus et agents au développement durable, afin qu'ils puissent intégrer dans leurs pratiques et leurs actions les concepts du développement durable.

**Phase 3. Sensibilisation.** Le développement durable ne pourra être mis en oeuvre que si chacun y contribue. Les comportements individuels pèsent lourd, notamment en matière d'habitat, de déplacements, de consommation... L'Agenda 21 doit donc permettre une sensibilisation de tous à des pratiques plus durables.

**Phase 4. Participation.** C'est le principe n°10, adopté lors du Sommet de la Terre de Rio : « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient ». Il est indispensable, pour nourrir le programme d'action, de bénéficier

des connaissances, des besoins et des désirs des citoyens, afin que ce programme soit proche du terrain et partagé par l'ensemble de la population.

La première étape de la démarche Agenda 21 consiste à définir les problématiques du territoire, dégager ses atouts et ses axes de progression, et évaluer les actions engagées par la Ville, au regard du développement durable. C'est le rôle de ce document, qui a pour but d'être partagé avec tous les acteurs territoriaux, à commencer par les citoyens.

### **5. Diagnostic : méthode et partage**

Pour mieux dégager les enjeux, les forces et les faiblesses du territoire asniérois, nous avons d'abord soumis aux agents municipaux une série de questionnaires, touchant tous les domaines de compétences de l'action municipale.

En parallèle, nous avons procédé à une collecte et une étude minutieuse de documents fournis par la Ville et par ses partenaires. Sur cette base documentaire, des interviews individuelles de directeurs et de responsables de services ont permis d'enrichir le recueil d'information.

L'ensemble de ces données, complété par des visites de terrain, a ensuite été apprécié au regard du développement durable.

Conduit de novembre 2009 à janvier 2010, ce travail est d'abord analytique. Réalisé sous forme de fiches, ce document porte une appréciation, thématique par thématique, de l'action de la Ville et de la réalité du territoire asniérois. Chaque fiche tâche de rendre - de façon synthétique - les forces et les faiblesses du territoire, les actions entreprises par la Ville, et propose des pistes d'actions.

Pourtant, en l'état, ce document est indispensable, mais pas suffisant.

Car il s'agit d'une vision « extérieure », donc biaisée.

Parce que le principe participatif est essentiel, dans cette démarche, et qu'il conditionne les résultats qu'on peut en attendre, ce « pré-diagnostic » n'aura de sens que s'il est corrigé et enrichi par la Ville et ses habitants.

C'est une volonté de la Ville, et elle est encore une fois fondamentale.

Asnières sur Seine a donc mis en place, le 15 février 2010, une instance de participation élargie : un Forum 21.



Ce forum, ouvert à tous les citoyens, a validé ce document et les grands enjeux qui s'en dégagent au regard du développement durable. Il s'agit alors d'un véritable diagnostic partagé.

De même, ce sont les citoyens, qui, réunis au sein de ce forum, élaboreront avec la Ville le programme de développement durable : l'Agenda 21.

Ce diagnostic a pour but de permettre aux élus, aux services et aux habitants de disposer des éléments de réflexion nécessaires à la co-production d'un plan d'actions efficace, et de se réapproprier leur territoire, par le biais d'un projet commun.

Si tel était le cas, nous jugerions alors qu'il a atteint son objectif.